



Federale
Overheidsdienst
FINANCIEN

Antiforestalling



1. Quoi ?

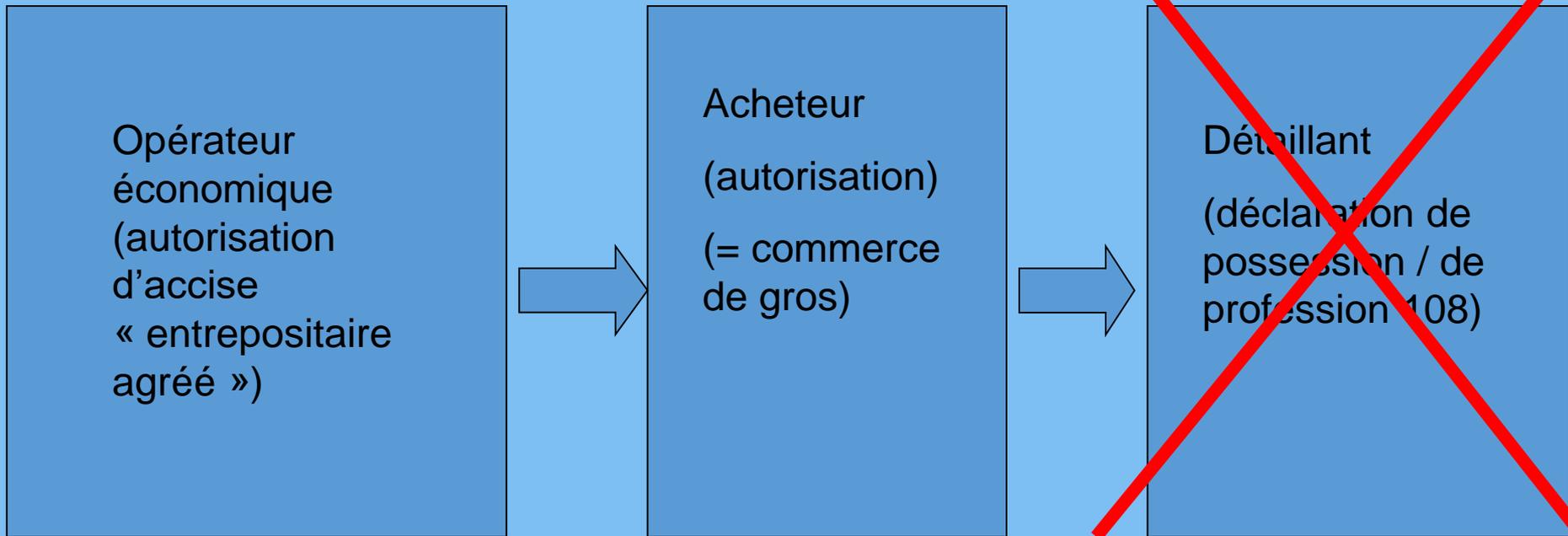
Intervention dans le circuit commercial lors d'une modification de la fiscalité, de la fiscalité minimale ou de la disparition de classes de prix (uniquement d'application pour les cigarettes et le tabac à fumer)

- pour lutter contre le stockage excessif d'anciens signes fiscaux ou de tabacs manufacturés soumis à l'ancienne fiscalité
- pour éviter que les tabacs manufacturés soumis à l'ancienne fiscalité ne circulent encore longtemps sur le marché



Mesures antiforeshalling

2. Acteurs





3. Contenu des mesures

A. Les opérateurs économiques ne peuvent plus vendre, ni livrer des tabacs manufacturés soumis à l'ancienne fiscalité à des acheteurs après le dernier jour du mois suivant la modification en question.

B. Les acheteurs sont tenus de vendre et de livrer les tabacs manufacturés soumis à l'ancienne fiscalité au commerce de détail au plus tard le dernier jour du mois suivant la modification en question.



4. Contenu des mesures

Les acheteurs sont tenus d'établir un inventaire des stocks des tabacs manufacturés soumis à l'ancienne fiscalité qui n'ont pas été vendus, ni livrés :

- *par opérateur économique (fournisseur)*
- *par type de tabac manufacturé (cigarettes/tabac à fumer)*

Les acheteurs sont tenus de stocker les tabacs manufacturés concernés séparément en entrepôt.



4. Contenu des mesures

Les inventaires sont envoyés au service de contrôle compétent (équipe CABC/SBC mentionnée dans l'autorisation).

Contrôle physique par l'équipe mobile compétente (pilotée par l'équipe CABC/SBC par le biais de la Chambre de régie)



4. Contenu des mesures

Les opérateurs économiques doivent également établir un inventaire (s'ils ont encore des tabacs manufacturés concernés en leur possession) et l'envoyer au service de contrôle compétent (équipe CABC/SBC mentionnée dans l'autorisation).

Contrôle physique par l'équipe mobile compétente (pilotée par l'équipe CABC/SBC par le biais de la Chambre de régie)



4. Contenu des mesures

Les acheteurs sont tenus de retourner les tabacs manufacturés concernés à l'opérateur économique concerné après le contrôle physique.

Renvoi avec document de transport (mention spéciale)



4. Contenu des mesures

Les tabacs manufacturés renvoyés à l'opérateur économique sont stockés séparément, en dehors de l'entrepôt fiscal (également d'application pour les inventaires établis par l'opérateur économique lui-même).

Contrôle physique par échantillonnage

Destruction obligatoire en présence des agents



4. Contenu des mesures

La destruction obligatoire donne droit au remboursement des droits d'accise et de la TVA.

La demande de remboursement doit être introduite par l'opérateur économique.



5. Informations disponibles

Internet D&A

- Entreprises

- Accises

- Tabacs manufacturés

https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/accises/produits-soumis-à-accise/tabacs-manufacturés





Federal
Public Service
FINANCE

CUSTOMS AND EXCISES

AEO-Event 2017

3C - Customs Competence Centers



3 C

Organisation

- 16 juin 2017 : événement OEA organisé par le département Marketing & Facilitation C.C. Bruxelles
- Tous les titulaires d'une autorisation OEA invités – 80 participants retenus
- 3C Customs Competence Center : de plus en plus d'entreprises centralisent des services auxiliaires dans un centre de services partagés ou *Shared Service Center* (SSC). Il en va de même des activités douanières. La douane souhaite aider les entreprises OEA belges à créer un Customs Competence Center (« 3C ») en Belgique. Il s'agit d'un centre de services partagés qui fournit des services douaniers d'excellente qualité au reste de l'organisation.
- Objectif : lors de cet événement, la douane a tenté de savoir ce qui existait déjà en la matière.

Breakout!

- Centralisation des activités douanières en Belgique : opportunité ou menace ? Futur ou utopie ?
- Qu'attendez-vous de la douane, que souhaitez-vous qu'elle représente pour vous ?
- Accent sur la qualité : suffisante pour rivaliser avec les SSC dans les pays à faible coût de main-d'œuvre ?
- Comment la douane et les autres services publics peuvent-ils favoriser la création de 3C ?
- Quelles sont vos expériences en matière de SSC ? Avez-vous des services partagés ? Dans le domaine douanier ou autre ? Pourquoi en avez-vous ou n'en avez-vous pas ? Le CDU facilite-t-il ou freine-t-il la création de 3C ?
- Votre entreprise envisage-t-elle de centraliser ses activités douanières ? Pourquoi ?
- Selon vous, quels autres services publics jouent un rôle crucial dans la création de SSC dans le domaine douanier ? Une autre approche de contrôle de la douane, comme le System Based Approach (SBA), peut-elle contribuer à la création d'un 3C ? Si oui, dans quelle mesure ?
- Le Brexit constitue-t-il une opportunité ou plutôt une menace pour la création de 3C en Belgique ?

Outcome

1. 3C : oui ou non ?

Toutes les entreprises sont intéressées par les 3C ; certaines en ont déjà. Le contenu est toutefois différent entre prestataires de services
↔ non-prestataires de services

2. Paramètres décisifs pour le choix de la localisation des 3C

Disponibilité de personnel qualifié, formation, coûts salariaux, collaboration entre services publics, localisation siège central, infrastructure informatique stable

3. Score paramètres BE

- : formation à améliorer, manque d'uniformité AGD&A, la Belgique est chère

+ : connaissances présentes, position centrale en Europe, multilinguisme des Belges, forums national et régionaux en tant qu'organes de concertation, report de paiement de la TVA

4. Quel rôle les D&A peuvent-elles jouer à cet égard ?

Formations, communication proactive adaptations informatiques, mettre davantage l'accent sur les avantages OEA, meilleure collaboration avec les autres services publics, éliminer les disparités entre les régions, développement du SBA, du SA et du Single Window

Conclusions

- Événement accueilli positivement par les entreprises
- La douane peut dès à présent s'attaquer aux points à améliorer.
- L'année prochaine : événement OEA « OEA : 10 ans » pour tous les titulaires d'une autorisation OEA